Règlementation de fabrication du Judogi

APPLICATION AU 1^{er} Avril 2015





CONTACT FIJ

M. Jean-Luc ROUGE Secrétaire Général FIJ

Tel: +33 1 40 52 16 35 Fax: +33 1 40 52 16 70 gs@ijf.org

21-25 Avenue de la Porte de Châtillon F-75 680 Paris Cedex 14 France

LABORATOIRES AGREES FIJ

CRITT Sport Loisirs

Contact technique : M. Antoine BEAUFILS Contact commercial : Mme Sandra MACOUIN Adresse : ZA du Sanital, 21 rue Albert Einstein 86100 Châtellerault France Téléphone: + 33 5 49 85 73 43

Fax: +33 5 49 21 76 20

Email: antoine.beaufils@critt-sl.eu / sandra.macouin@critt-sl.eu

JAPAN TEXTILE PRODUCTS QUALITY AND TECHNOLOGY CENTER

Contact: Nagahiro Shuichiro (<u>s-nagahiro@qtec.or.jp</u>) Contact: Yamamoto Tomoko (<u>t-yamamoto@qtec.or.jp</u>)

Adresse: 3-13-16 Shibaura Minato-Ku Tokyo 108-0023 Japan

Téléphone : 03-5439-8022 Fax : 03-5439-8027



EXEMPLE DE L'ETIQUETTE OFFICIELLE INFALSIFIABLE DE LA FIJ POUR UN JUDOGI ET CEINTURE AGREES

- SUR LA VESTE.
- •SUR LE PANTALON.
- SUR LA CEINTURE.

1. JUDOGI OFFICIEL DE LA FIJ

La Fédération Internationale de Judo a mis en place un système d'agrément technique pour les Judogi et ceintures qui seront utilisés lors des compétitions officielles de la FIJ.

Les Judogi agréés devront porter l'étiquette avec le label officiel infalsifiable avec son code optique, fournie par la FIJ.

Tous les Judogi pour les événements officiels de la FIJ devront être en conformité à la date du 1er avril 2015 et devront obligatoirement être revêtus de l'étiquette officielle avec le contour rouge. Avant cette date les judogis comportant l'ancienne étiquette (contour bleu) seront tolérés si les mesures correspondent aux dimensions proposées dans les règles imposées au 1er janvier 2014. A défaut, les Judogi ne seront pas acceptés en compétition. Les ceintures devront être revêtues d'une étiquette officielle bleue ou rouge.

Seuls les équipements répondant aux règles FIJ pourront être agrées.

CONDITIONS

Seules les entreprises ayant signé et respectant le contrat « fournisseur officiel de la FIJ » et ayant un certificat de conformité de la part d'un laboratoire officiel de la FIJ (voir liste en annexe) pour un de leur produit peuvent obtenir l'étiquette avec le label officiel infalsifiable fournie par la FIJ. Pour devenir fournisseur officiel de la FIJ, l'entreprise doit prendre contact avec le Secrétariat Général de la FIJ pour procéder aux les modalités d'inscription. gs@ijf.org

CERTIFICATION



Si une entreprise souhaite obtenir l'étiquette officielle infalsifiable fournie par la FIJ, le fabricant de l'entreprise devra produire des Judogis et ceintures conformes aux règles. L'un des laboratoires officiels de la FIJ devra recevoir pour les tests de certification :

- Un Judogi (veste et pantalon) blanc de taille 180;
- Un Judogi (veste et pantalon) bleu de taille 180;
- Deux échantillons de tissu de la veste, partie au-dessus de la ceinture (grain de riz) ;

Couleur: blanc et bleu

Dimension: hauteur 1,5m, largeur: celle du rouleau de tissu

- Deux ceintures noires (longueur de la ceinture envoyée entre 2,5m et 3m)



REFERENCE

Le nom et/ou le numéro de référence doit apparaître clairement sur la veste, le pantalon et la ceinture



CONTROLE

Tout produit contrôlé, non conforme, lors d'un événement de la FIJ fera l'objet d'une enquête. Si le fournisseur est reconnu fautif, une sanction allant jusqu'au retrait de l'agrément pourra être prononcée par le Bureau de la FIJ.

Si c'est le compétiteur ou son équipe qui sont reconnus fautifs, ils seront sanctionnés par le Bureau de la FIJ.

2. INFORMATIONS POUR LES FABRICANTS DE JUDOGI

La qualité du Judogi étant primordiale pour que l'adversaire exécute sa technique, il est obligatoire que chaque Judogi soit de propriétés identiques.

2a Propriétés du tissu

2a(1) Le tissu du judogi ne doit pas être trop épais, trop raide ou trop glissant afin que l'adversaire puisse le saisir.

2a(2) Le tissu du Judogi doit être en coton ou en coton mélangé avec plus de 70% de coton, il doit être agréable au toucher. Les composants du mélange autres que le coton (moins de 30%) peuvent être des fibres synthétiques, comme la rayonne, le nylon, le polyester, etc.

Note : L'utilisation de fibres synthétiques augmente la solidité et réduit le poids du tissu. D'autre part, l'utilisation importante des fibres chimiques rend le tissu moins absorbant à la transpiration.

2a(3) Le tissu doit avoir une solidité appropriée. Un tissu moins épais ne doit pas être utilisé de manière intentionnelle.

2a(4) Le poids du tissu (après lavage et séchage d'une nouvelle veste non utilisée) doit être compris entre 650g / m2 et 750g/m2. Une tolérance de ±5% est accordée.

2a(5) Le Judogi blanc doit avoir la couleur du coton, qui est naturellement blanc ou presque blanc.

2a(6) La couleur standard officielle pour le Judogi bleu doit être comprise entre celle du Pantone numéro n° 18-4051TCX (TPX) et n° 18-4039TCX (TPX) sur l'échelle Pantone textile et entre les n° 285M et n° 286M sur l'échelle Pantone à imprimer.

2b) Fabrication du tissu

2b(1) La veste du Judogi est composée de deux parties, partie haute (approximativement audessus de la ceinture) et partie basse (approximativement en-dessous de la ceinture). La texture du haut de la veste doit être en Sashiko. (Sashiko = grain de riz).

La texture de la partie basse de la veste doit être légère et avec un tissage simple et solide ou avec un tissage en forme de losange fabriqué en Sashiko.

(Voir les illustrations Fig.11, Fig.12 Fig. 13)

Note 1 : Il est souhaitable que la jupe de la veste (partie basse) soit légère plutôt qu'épaisse. Pour cette raison, on utilise généralement des motifs en losange sur ce tissu.

(Plus il y a de fils, plus il est lourd).

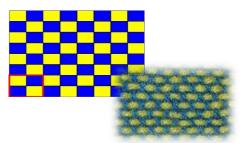
Note 2 : Le tissu doit être utilisé à l'endroit. L'utilisation à l'envers n'est pas autorisée.



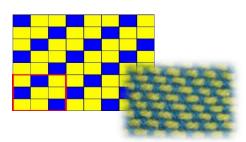


Fil à broder Textile

TISSAGE SIMPLE -FIG 2-



TISSAGE OBLIQUE -FIG 3-



Le rectangle rouge présente le système répétitif de broderie.

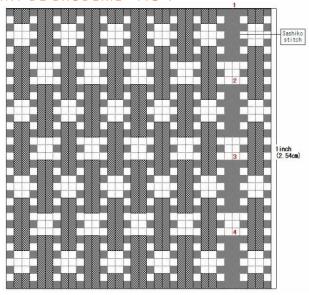
2b(2) Le sens du tissage des Sashiko doit être horizontal lorsque le judogi est placé verticalement (lors de l'utilisation).

Note : Les coutures horizontales dans le Sashiko renforcent le tissu contre une tension horizontale. Si le sens du tissage est vertical, le tissu devient glissant et empêche la saisie.

2b(3) Le haut de la veste doit être fait d'un double tissage en Sashiko suffisamment solide pour résister à une traction de 2200 N.

2b(4) Le nombre de fils dans le Sashiko (grain de riz) doit être compris entre 3 et 5 par « pouce» (2,54 cm) après lavage et séchage.

SASHIKO
POINT DE BRODERIE -FIG 4-



2b(5) Un produit neuf et non utilisé après avoir été lavé et séché doit être dans l'échelle ci-dessous :

Fil pour le Sashiko et tissu de base (quantité par pouce = 2.54cm)

Fil par pouce (2.54 cm) pour les brins (après lavage et séchage)

Sashiko (vertical) +5% Toléré

_	
Nombre de brins	Par pouce
10-5 brins	18 à 25
20–12 brins	18 à 25
10–6 brins	18 à 25
20–10 brins	18 à 25

Base de fil = tissage horizontal +5% Toléré

Nombre de brins	Par pouce
10-brin simple	70 à 96
30-2 brins	65 à 88
10–2 brins	34 à 48
20–2 brins	70 à 96

Trame de fil : tissage vertical $\pm 5\%$ Toléré

Nombre de brins	Par pouce
16 – 3 brins	63 à 84
20–3 brins	70 à 88
10-2 brins	56 à 80
10–4 brins	28 à 40

Dans chaque groupe, « Sashiko (vertical) », « tissage horizontal » « tissage vertical », les données sont indépendantes les unes des autres



COMMENT VERIFIER LA TRAME DES GRAINS DE RIZ ?

- 1. Préparer une loupe à l'usage du textile permettant d'observer les fils dans un 1 pouce carré (2,54 cm) (photo à gauche)
- 2. Comptez le nombre de grain de riz par pouce sur la surface du tissu.
- 3. Comptez le nombre de fils après les avoir détachés du Sashiko.

2b(6) Le tissu pour le pantalon et le col de la veste doivent être en serge.

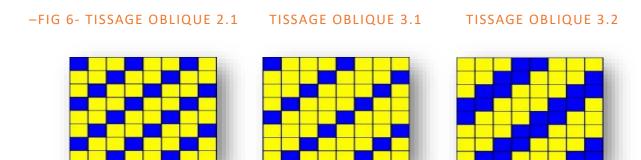
2c) Spécifications de couture

2c(1) Veste

- La dimension en Sashiko doit être de 50 à 55% par rapport à la longueur de la veste. Pour un Judogi de plus de 190 cm, la surface peut être de 45 à 55%.
- La surface en Sashiko ne doit pas avoir de points de couture autre que la jonction au milieu du dos, sur les deux côtés du corps et sur les deux manches, à l'exception des coutures de bordures et renforts (Voir la Fig. 12, partie D).
- La largeur du col doit être de 4 cm .Le col doit être cousu avec 4 rangées. (Fig.8)
- La couleur du tissu de l'intérieur du col ne doit pas être vue à l'extérieur.
- L'épaisseur du col ne doit pas dépasser 1 cm sauf sur la partie incluant la couture dans le cas où celle-ci est placée au dos de la veste et se prolonge jusqu'au col.
- La partie du col qui recouvre le tissu extérieur (Sashiko) et le tissu intérieur doit répondre aux critères (2c(1)a, 2c(1)b, 2c(1)c, 2c(1)d).

2c(1)a Partie externe du col (partie essentielle)

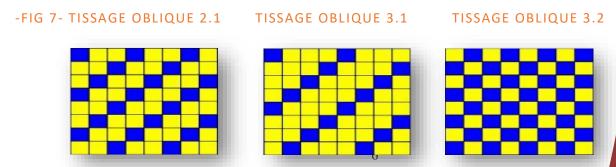
• La serge de coton doit être utilisée. (Choisir parmi les trois types suivants) :



Les fils doivent être plus fins que les fils référence 10s. (2 brins de même taille peuvent être utilisés pour augmenter la résistance.)

2c(1)b Renforcement du col (si utilisé)

Dans le cas où un tissu est utilisé pour le renforcement du col, il doit être en coton simple ou en serge de coton.



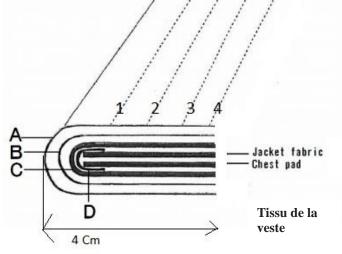
2c(1)c Matière principale (partie essentielle)

La matière principale du col doit être composée par l'un des ces 4 matériaux : tissu de soie filé (type Garabo), non-tissé, feutre, ou tissu avec motif en losange.

2c(1)d Sous matière (si utilisé)

En cas d'utilisation de sous matière, le tissu qui doit être utilisé est spécifié dans le paragraphe 2c(1)c.

FIG. 8 LE COL:



Note : La précision ci-dessous a pour objet d'éviter que le col soit trop dur pour la saisie en fixant la limite de l'épaisseur du col.

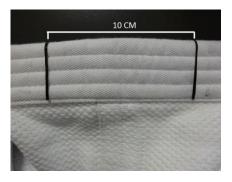


SYSTEME DE VERIFICATION DE LA DURETE DU COL (APRES LAVAGE ET SECHAGE)

1 Pliez le col sur la partie de la poitrine en deux et placez un poids de 10kg sans presser sur le col à 5 cm du pli.

Note : en même temps, évitez de toucher le côté du pli afin d'éviter toute force de pression.

2. La hauteur (épaisseur) du col plié en deux doit être inférieure à 3,5cm.



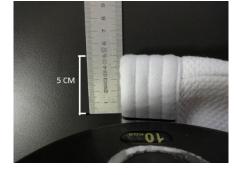


FIG. 9 A



- Le revers de la manche (pli du bas de la manche) ne doit pas dépasser
 3 cm de large, sauf sur la partie retournée. (Fig. 11, partie C)
- La partie inférieure de chaque manche doit être cousue par un renforcement roulé. (Fig.11, partie G)
- Le renforcement par une bande de tissu pour le bas de la manche, le bas du pantalon, la partie haute et basse tissée de la veste et des autres parties doivent être en coton fin ou serge de coton. Ils ne peuvent excéder 3 cm de large et peuvent posséder jusqu'à 3 rangées de couture.



- Dans le cas d'un renforcement au milieu du dos, la largeur du renforcement ne doit pas excéder 3 cm. (Figure 12, partie B) Tout tissu de renforcement pour la couture au milieu du dos n'est pas autorisé.
- Une surpiqure est autorisée pour prévenir de l'usure.
- L'utilisation des renforcements à l'intérieur de la veste est autorisée à 3 endroits: l'épaule, la poitrine, les aisselles. Il faut une seule épaisseur de tissu par partie.

2c(1)d(1) Renforcement au niveau des épaules

• 5 rangées de couture maximum peuvent être utilisées. La longueur verticale du renforcement doit être d'environ 1 / 3 de la longueur totale du haut de la veste devant et derrière. Le renfort doit être du même tissu que celui de la veste (Sashiko). (Figure 12, partie C)

2c(1)d(2) Renforcement sur la poitrine

- Le renforcement sur la poitrine doit être de forme ovale et être joint à la base du renforcement de l'épaule sur la longueur du col (revers) en pouvant utiliser jusqu'à 5 rangées de fil.
- La largeur du renforcement de la poitrine doit être environ d' 1/4 de la largeur du dos de la veste (Les mesures sont prises au niveau de l'articulation de la hanche à hauteur de la largeur de l'arrière de la veste)
- Un renfort trop large n'est pas autorisé. (Fig. 11, partie D) Le renfort doit être de même matière que le tissu de la veste. Les tissus de renforcement de l'épaule et de la poitrine ne doivent pas se superposer sur plus de 5 cm à l'intérieur de la veste.

2c(1)d(3) Renforcements sous les aisselles

- Le renforcement sous les aisselles doit être de forme ovale et être cousu de 5 à 8 rangées de fil, de même tissu que pour la veste, ou tissage simple ou tissage oblique. (Fig. 11, partie E)
- Les fentes de chaque côté de la veste sont recouvertes du même tissu.
- La longueur de la fente doit être de 1/2 à 1/3 de la longueur du bas de la veste (Fig. 13).

Un renforcement de tissu au-dessus de la fente est admis à l'intérieur, d'une taille de 100 cm².

Note: Les deux fentes de la veste permettent une mobilité plus grande en judo (Une seule fente au milieu du bas du dos, n'est pas autorisée). Si une fente est plus grande que les 1/2 du bas de la veste, cela peut engendrer une tenue non correcte.

FIG. 11 FACE DE LA VESTE DU JUDOGI

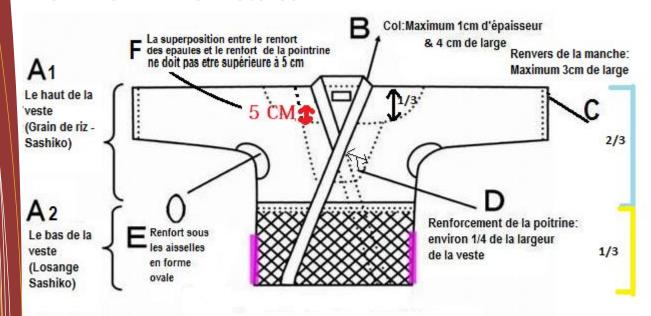


FIG. 12 (DOS DE LA VESTE DU JUDOGI)

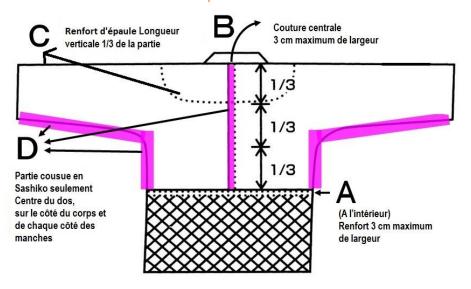
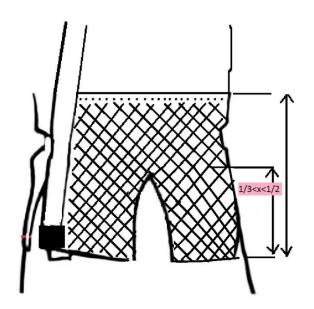


FIG. 13 LA HAUTEUR DE LA FENTE (COTE DE LA VESTE) DOIT ETRE COMPRISE ENTRE 1/3 ET 1/2 DE LA PARTIE BASSE DE LA VESTE (FIG 11 PART A2).



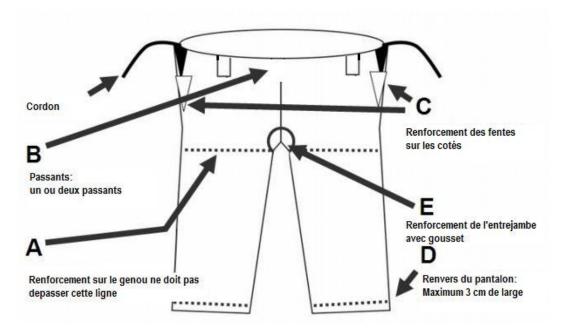
La hauteur de la fente (côté de la veste) doit être comprise entre 1/3 et 1/2 de la partie basse de la veste

. 2c(2) Pantalon

- Le renfort sur le genou du pantalon doit être d'une seule épaisseur, du même tissu que le pantalon, il doit être placé en dessous de l'entrejambe (Figure 14, partie A)
- Le cordon de la ceinture du pantalon doit être fabriqué du même tissu que le pantalon. Les tissus élastiques comme le caoutchouc, etc. ne sont pas autorisés pour les cordons. Le nombre de passants doit être de un ou deux. (Figure 14, partie B)
- Le renforcement de la fente de chaque coté (au niveau de la taille) doit être du même tissu que celui du pantalon. (Figure 14, partie C)
- Le revers du pantalon (pli retourné au bas de la jambe) doit être de 3 cm de large maximum sauf sur la partie retournée (sauf protubérances). Une bande étroite de 3cm de large est autorisée pour le recouvrement. (Fig. 14, partie D)
- Un soufflet doit être cousu sur la partie de l'entrejambe. (Fig. 14, partie E)

Une surpiqure est autorisée pour prévenir de l'usure

FIG. 14 PANTALON



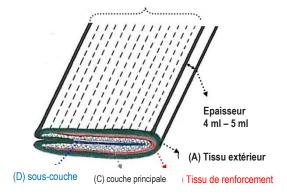


2c(3) Ceinture

- La ceinture de judogi doit être fabriquée entièrement en coton (A). Les fabricants ne doivent pas confectionner une ceinture dont le nœud se desserre facilement ou se déchire, ce qui pourrait perturber le déroulement d'une rencontre.
- Le matériel principal doit être constitué du tissu non tissé (il ne doit pas y avoir de matériel élastique tel que du caoutchouc).
- Le renforcement du tissu doit correspondre au modèle à la Fig. 15 utilisant une armature sergée ou entière avec de la laine de coton d'un taux 20/1 au plus. La couche inférieure du noyau (D) est autorisée selon le schéma au Fig. 15. Cette couche (au centre du croisement de la ceinture) doit être similaire au tissu de renforcement. (B)
- La ceinture doit être de 4 à 4,5 cm de largeur.
- La ceinture doit être cousue avec 8 rangées de fils au moins et 13 rangées de fils au plus.
- L'épaisseur de la ceinture doit se situer entre 4mm et 5mm.

FIG. 15 FIG 16

Largeur 4 cm - 4,5 cm / 8 à 13 rangs de points droits





Note: (D) cette sous-couche inferieure est facultative

FIG. 17



OU



La ceinture doit être flexible comme le montre la photo. En tirant la ceinture des deux extrémités en direction du nœud, la ceinture ne doit pas être desserrée. L'utilisation de matériaux trop durs ou glissants n'est pas autorisée dans la mesure où ils rendent le nœud desserré.



^{*} Pour les informations concernant le dossard, les marquages ou la publicité, ainsi que sur les mesures pour le contrôle du Judogi, veuillez consulter les règles d'arbitrage et les règles sportives de la FIJ.

3. POSITIONNEMENT DES LOGOS APPROVED VESTE CEINTURE APPROVED APPROVED JUDOGI OU APPROVED JUDOGI PANTALON